

MRC DE D'AUTRAY

POLITIQUE CULTURELLE

Mise à jour du 1 septembre 2021



CULTURE & PATRIMOINE
DE LA MRC DE D'AUTRAY

Contexte ayant mené au renouvellement de la politique

- Ancienne politique a 10 ans
- Besoin de renouveau (difficulté à s'identifier aux axes et orientations)
- Nouvelles réalités numériques

Contexte actuel

- Nouvelle loi 69
- Relance post pandémie



Démarche d'actualisation

- Étape 1 : Organisation de la démarche
 - Détermination des tâches à accomplir et des rôles
- Étape 2 : État de situation
 - Collecte et analyse d'information
- Étape 3 : Rédaction de la politique
- Étape 4 : Consultation publique
- Étape 5 : Validation et adoption
- Étape 6 : Plan d'action

Membres du comité culturel

Trois élus :

- Marie-Pier Aubuchon, mairesse de La Visitation-de-l'Île-Dupas
- Gérard Jean, maire de Lanoraie
- Louis Bérard, maire de Sainte-Élisabeth

Trois travailleurs culturels :

- Carole Courtois, directrice générale de Création Fil Lion et artiste des arts de la scène et du cirque, Mandeville
- Réal Chevrette, auteur et artiste impliqué du milieu
- Yves Louis-Seize, directeur de la Galerie YL-S et artiste impliqué du milieu

Trois employés municipaux

- Jean-François Coutu, directeur général adjoint de La Visitation-de-l'Île-Dupas
- Nathalie Des Alliers, directrice des loisirs, de la culture et des relations avec la communauté de Lavaltrie
- Robert Roy, coordonnateur à la bibliothèque et à la vie culturelle de Saint-Didace

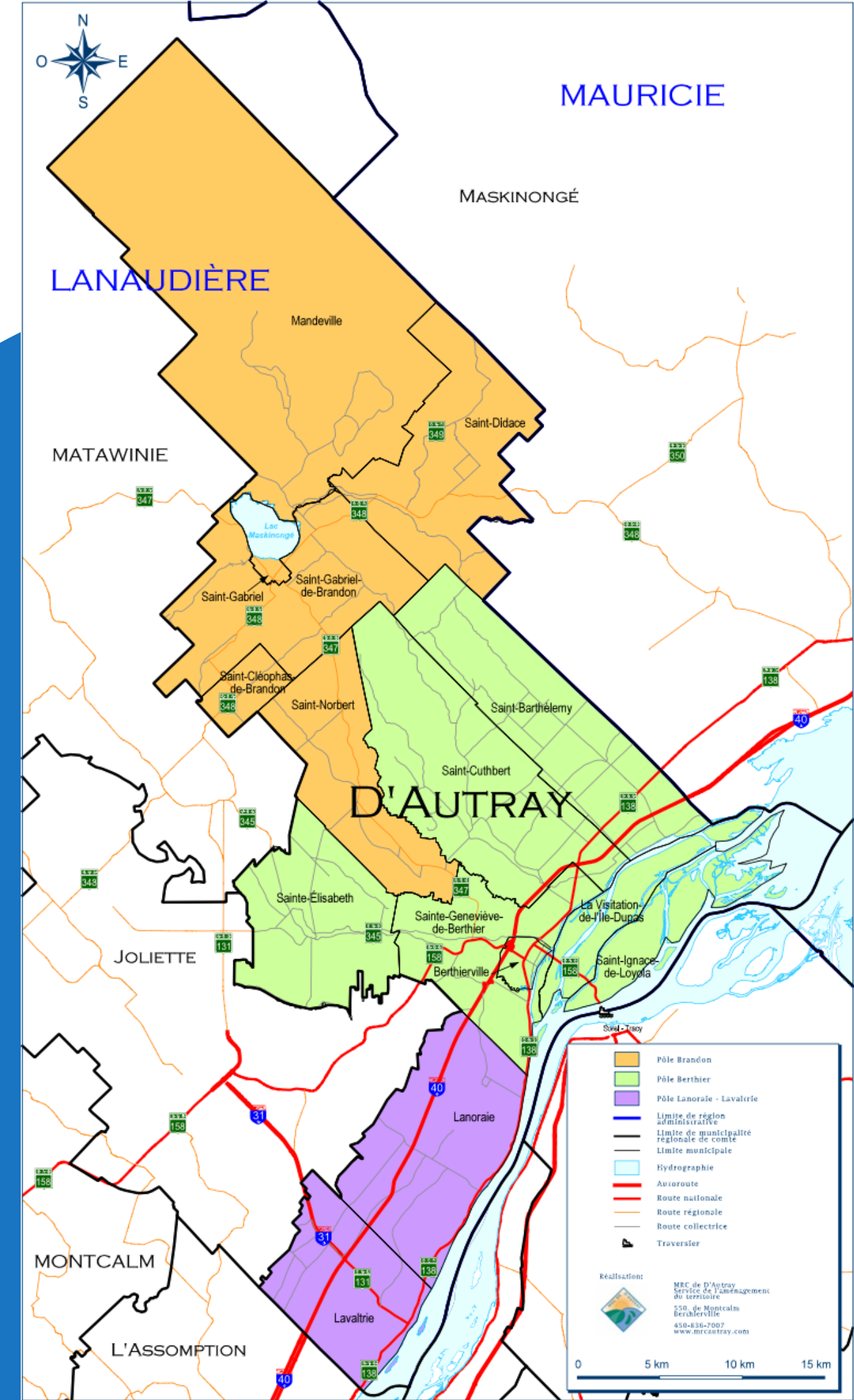
Portrait de la MRC

MRC dûment constituée en 1981
Activités agricoles dans les 3 pôles

Pôle Lanoraie-Lavaltrie
-Urbain

Pôle Berthier
-Présence industrielle
-Accès vers Sorel

Pôle Brandon
-Exploitation forestière
-Tourisme et villégiature



n° ¹ ⬇	Nom ⬇	Statut ⬇	Population (2016) ² ⬇	Superficie (km ²) ⬇	Densité (hab./km ²) ⬇
1	Mandeville	Municipalité	2 189	322,73	6,8
2	Saint-Didace	Municipalité de paroisse	652	100,50	6,5
3	Saint-Gabriel	Ville	2 640	2,83	933,9
4	Saint-Gabriel-de-Brandon	Municipalité	2 635	99,44	26,5
5	Saint-Cléophas-de-Brandon	Municipalité	227	15,34	14,8
6	Saint-Norbert	Municipalité de paroisse	1 003	74,78	13,4
7	Saint-Cuthbert	Municipalité	1 862	132,28	14,1
8	Saint-Barthélemy	Municipalité de paroisse	1 934	105,70	18,3
9	Berthierville	Ville	4 189	6,89	607,9
10	Sainte-Geneviève-de-Berthier	Municipalité	2 280	67,62	33,7
11	Sainte-Élisabeth	Municipalité	1 459	82,96	17,6
12	Lavaltrie	Ville	→ 13 657	68,39	199,7
13	Lanoraie	Municipalité	4 787	103,08	46,4
14	La Visitation-de-l'Île-Dupas	Municipalité	626	30,60	20,5
15	Saint-Ignace-de-Loyola	Municipalité	2 049	36,16	56,7
Total			42 189	1 249,30	33,8

15 municipalités

- Population variée
- Réalités différentes
- Diversité de paysages

Région de Lanaudière
limitrophe à la Mauricie

Mi-chemin entre
Montréal et Trois-
Rivières

Tableau tiré de Wikipédia (données du recensement de 2016)

Arts

- 12 oeuvres du 1% (données 2018)
- 3 galeries d'art
- Inventaire des artistes et artisans (en développement)

Patrimoine reconnu

- 26 éléments inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec
- 19 immobiliers
- 2 mobiliers
- 4 plaques
- 1 personnage

Portrait culturel de la MRC

Muséologie

- 1 institution muséale agréée
- 2 institutions membres de la Société des musées du Québec

Histoire et patrimoine

- 9 organismes actifs sur le territoire (sociétés d'histoire, comités du patrimoine, etc.)
- Circuits dans plusieurs municipalités

Bibliothèques et littérature

- 14 bibliothèques sur le territoire
- Inventaire des auteurs et autrices de D'Autray

Lieux de diffusion

- 2 salles de spectacle
- 1 lieu de diffusion en création actuellement

Portrait culturel de la MRC

Services culturels municipaux

- 3 municipalités avec un service de culture et loisirs (les autres uniquement service des loisirs.)
- 2 municipalité avec une politique culturelle (3 en création)

Organismes de Lanaudière

- Culture Lanaudière
- Tourisme Lanaudière
- Loisir et Sport Lanaudière
- Direction régionale du MCC

Ancienne politique culturelle

Début de la réflexion : 2009

Publication : 2011

Contexte de réalisation : Programme villes et villages d'art et de patrimoine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

PDF disponible en ligne



MRC de **D'Au**tray

Axes de l'ancienne politique

Axe 1

Réfléchir collectivement à l'identité d'autochtone.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne : donner le goût de la culture.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autochtone.

Axe 4

Supporter la création.

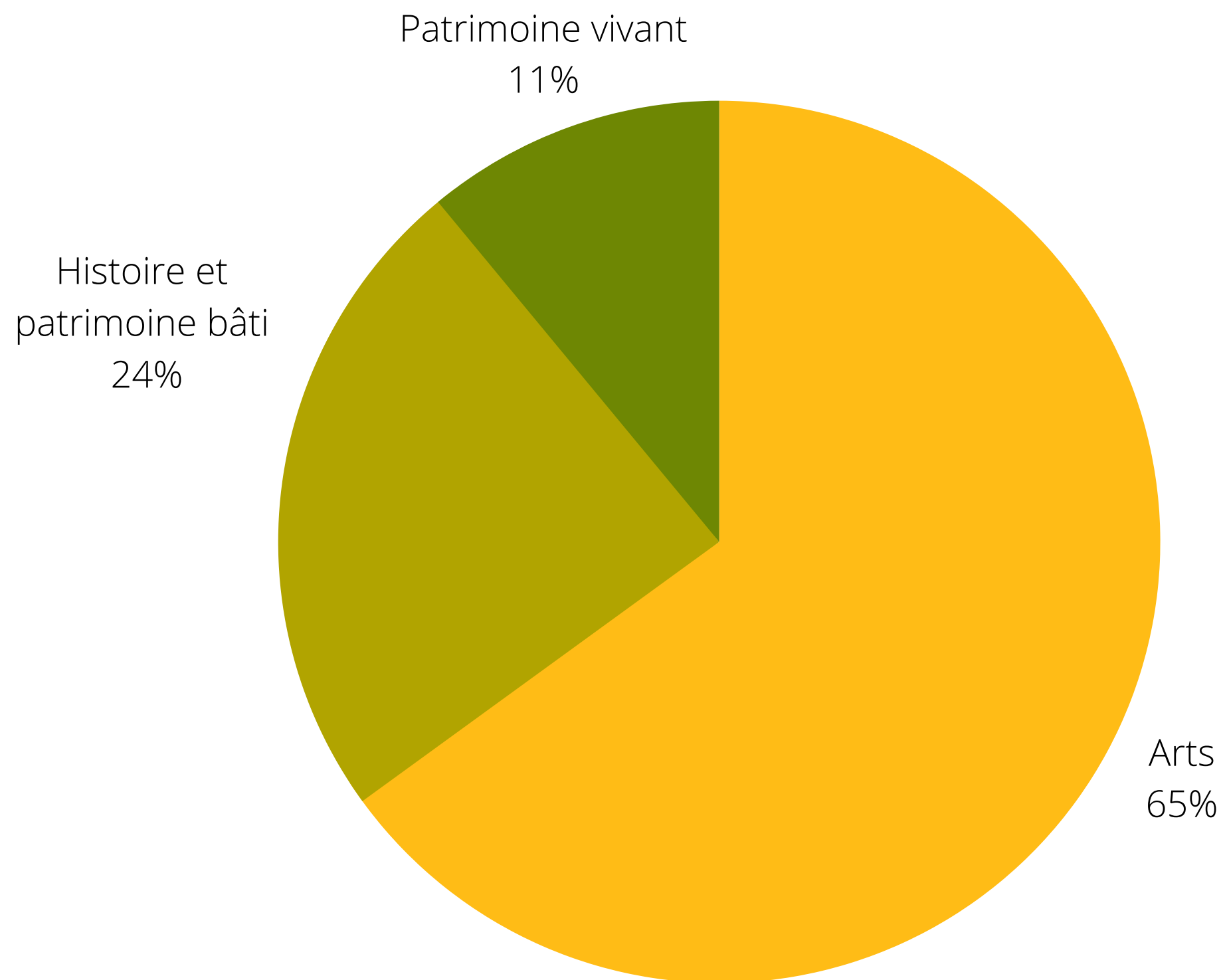
Projets réalisés

(liste partielle)

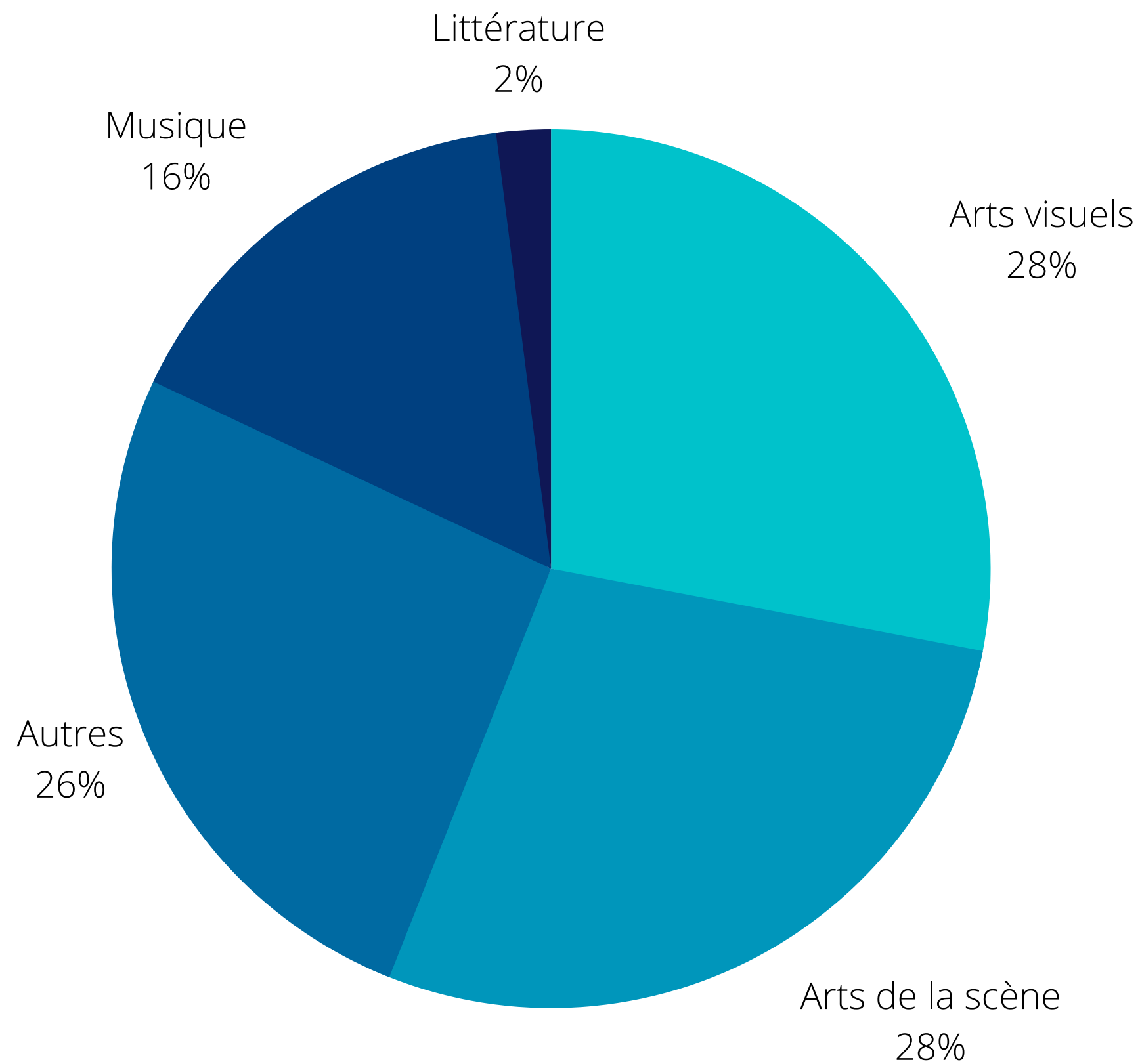
Pour la suite du geste... Rassemblons-nous! :

- Développer des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel et en assurer la transmission.
- Groupe des 15 : 15 oeuvres dans les 15 municipalités.
- Odyssée d'autrénne : Ouvrage destiné aux enfants de 6 à 12 ans qui leur présente l'histoire, la culture et le patrimoine spécifiques aux municipalités de D'Autray.
- Polyval'art : 3 artistes du territoire rencontrent les jeunes du secondaire dans le cadre d'une résidence artistique.
- Roulotte de Paul Buissonneau : Théâtre ambulant qui favorise l'accessibilité à des spectacles de qualité professionnelle.
- Transmission : Recueillir les témoignages sur la vie des gens d'ici pour en faire une exposition.
- LUMEN : Activité de médiation culturelle en lien avec la photographie.
- Autobus de la culture : Rencontres et échanges avec les artistes et les artisans.

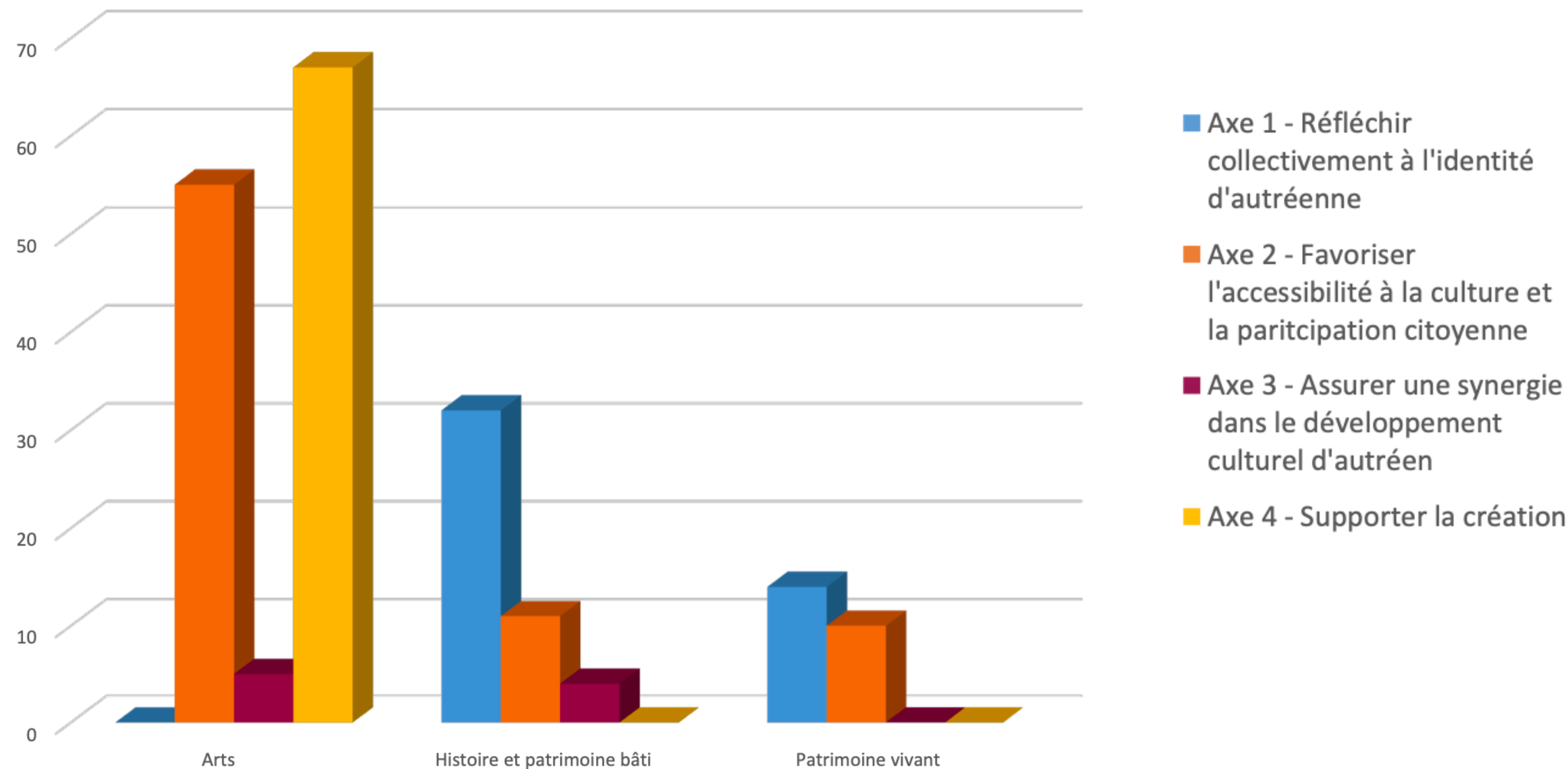
Thématiques des projets culturels développés et soutenus par la MRC de 2011 à 2020



Projets artistiques présentés par discipline



Nombre de projets culturels en fonction de leur thématique respective et des axes de la politique culturelle atteints



Enjeux soulevés lors des consultations précédentes

- Poursuivre la valorisation des patrimoines d'autréens et reconnaître leur diversité comme une richesse.
- L'importance de transmettre l'habitude culturelle chez les jeunes et de développer des projets intergénérationnels.
- Continuer à forger un sentiment d'appartenance face au territoire et valoriser les paysages naturels distinctifs.
- Voir la culture comme un des 4 piliers du développement durable et la reconnaître comme un vecteur de développement humain et social.
- Des questionnements sur l'aspect identitaire d'autréen en raison de la diversité des identités municipales et la force de l'identité régionale.
- Les difficultés de maintenir à jour le portrait culturel de la MRC.

Quelques définitions

Médiation culturelle

« La médiation culturelle désigne le processus de mise en relation entre les sphères de la culture et du social, la construction de nouveaux liens entre politique, culture et espace public. Elle chapeaute un vaste ensemble de pratiques allant des actions de développement des publics à l'art participatif et communautaire. Ultimement, elle vise à faire de chaque personne, visiteur ou spectateur, un véritable acteur culturel. »

Source : Culture pour tous. «Médiation culturelle». [en ligne]. URL : <http://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/>

Développement culturel

« Politique visant à stimuler et à soutenir le domaine de la culture par des mesures telles que l'appui à la création et la production artistique, l'aide aux industries, la conservation et la mise en valeur du patrimoine et le soutien à la diffusion des œuvres et produits culturels. »

Source : Gouvernement du Québec. «Fiche du terme - Développement culturel», Portail Québec - Services Québec. [en ligne]. URL : <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=4068>

Quelques définitions

Patrimoine

Est considéré patrimoine tout objet ou ensemble issu du passé, qu'il soit matériel ou immatériel, reconnu par la collectivité pour ses valeurs de témoignages et de mémoire historique. Cette reconnaissance vient avec l'idée qu'il est important de s'approprier le patrimoine, de le mettre en valeur, de le conserver, de le protéger et de le transmettre aux générations futures.

Entreprise culturelle

Entreprise privée dont le produit peut se définir comme de l'art ou du divertissement : il peut s'agir de troupes de théâtre, de compagnies de danse, d'ensembles de musique, de galeries, de centres d'interprétation, de spectacles de variétés, etc.

Quelques définitions

Acteurs culturels

Personne physique ou morale qui a une action dans le domaine de la culture. Ce terme large englobe donc les organismes culturels, les entreprises culturelles, les artistes, tout organisme œuvrant en culture (même s'il ne s'agit pas de sa principale mission), toute organisation œuvrant en culture (dont les municipalités) ainsi que le public lorsque celui-ci participe activement à la culture.

Organisme culturel ou œuvrant en culture

Un organisme culturel est un organisme à but non lucratif enregistré auprès du ministre du Revenu ayant comme mission principale la production et/ou la diffusion de la culture, tous domaines culturels confondus.

La MRC reconnaît également que certains organismes peuvent œuvrer en culture sans que celle-ci fasse partie de leur mission principale. Ainsi, la MRC pourrait avec ses fonds destinés à la culture soutenir des projets culturels présentés par des organismes communautaires, de loisir ou scolaires.

Quelques définitions

Ambiance patrimoniale

L'ambiance patrimoniale est l'ensemble des interactions entre les éléments matériels et immatériels (relation humain-environnement) d'un espace donné, reconnu pour sa valeur historique ou patrimoniale. Le cadre matériel comprend l'architecture, l'affichage, le réseau routier, le patrimoine naturel et plus largement tout ce qui découle de l'organisation du territoire et qui est visible. Le cadre immatériel fait référence à la sensorialité perçue dans le lieu (sonore, olfactive, lumineuse, etc.), à la manière de vivre dans ce lieu, au passé et à l'histoire de l'endroit. Les interactions entre les deux relèvent de l'intangible et forment l'ambiance patrimoniale qui établit un lien entre le lieu et la culture des gens qui l'habitent. L'ambiance patrimoniale nous ramène à la manière dont l'espace a été investi dans le passé et mettre en place des mesures pour assurer sa protection nous permet d'interroger quels éléments doivent être conserver dans le futur.

Principes directeurs

- La culture est un des quatre piliers du développement durable. Elle soutient les valeurs et l'identité d'une collectivité et favorise le mieux-être des citoyens dans différentes sphères d'action.
- Les acteurs culturels sont des contributeurs indispensables à la vitalité du milieu et au sentiment d'appartenance de leur communauté en plus d'en être des ambassadeurs naturels.
- Les patrimoines d'autrui sont une richesse qu'il faut documenter, reconnaître, valoriser et protéger.
- La culture et le patrimoine sont des éléments rassembleurs qui sont une source de fierté, d'appartenance et d'identité.

Axes de la nouvelle politique

Axe 1

Soutenir les acteurs culturels du territoire.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autréen.

Axe 4

Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'autréenne.

Axe 1

Soutenir les acteurs culturels du territoire

Orientations

Soutenir les artistes, les organismes et les entreprises culturelles dans le développement et la réalisation de projets culturels et artistiques.

Objectifs

1. Aider à la coordination et à la promotion des projets culturels d'acteurs œuvrant sur le territoire d'autrén.
2. Favoriser la reconnaissance et le rayonnement des artistes, des organismes et des entreprises culturelles.
3. Favoriser le réseautage des acteurs culturels.

Axe 1

Soutenir les acteurs culturels du territoire

Orientations

Participer au succès des initiatives culturelles.

Objectifs

1. Soutenir le développement de projets culturels et de médiation culturelle.
2. Appuyer les initiatives culturelles ayant des retombées dans la communauté.
3. Encourager le développement d'initiatives culturelles.

Axe 1

Soutenir les acteurs culturels du territoire

Orientations

Promouvoir, mettre en valeur et permettre le rayonnement des arts et de la culture.

Objectifs

1. Appuyer les acteurs culturels dans leur besoin de diffusion.
2. Évaluer la place de la culture dans les médias.
3. Accompagner les acteurs culturels pour optimiser la diffusion de leur offre culturelle.
4. Favoriser la diffusion des arts d'autrécens.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne

Orientations

Initier des projets de médiation culturelle.

Objectifs

1. Permettre à tous d'avoir accès à la culture locale.
2. Encourager la participation aux activités de médiation culturelle.
3. Stimuler la curiosité et l'appétit culturel chez les jeunes.
4. Soutenir les projets qui misent sur les échanges interculturels, intergénérationnels ou des personnes issues de différents milieux.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne

Orientations

Favoriser la circulation des projets artistiques et culturels interterritoriaux.

Objectifs

1. Développer des projets qui s'adressent à l'ensemble des municipalités d'autréennes.
2. Assurer la diffusion des projets culturels sur l'ensemble du territoire.
3. Encourager les projets qui misent sur les échanges interculturels et intergénérationnels.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne

Orientations

Soutenir les démarches visant l'accessibilité numérique.

Objectifs

1. Inciter les acteurs culturels à diffuser le compte rendu de leurs recherches et de leurs projets culturels en ligne afin de favoriser l'accessibilité à l'information.
2. Faciliter la traçabilité des projets culturels complétés par le passé.
3. Informer les acteurs culturels des avenues possibles de diffusion numérique.
4. Encourager le partage des données et la collaboration numérique.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autrén

Orientations

Faire de la culture un moteur du développement socioéconomique et humain dans une perspective de développement durable.

Objectifs

1. Encourager l'intégration de la culture dans le développement de la communauté afin de favoriser une approche globale du développement local et du développement humain.
2. Favoriser les projets qui ont un impact sur tout le territoire et qui impliquent plusieurs partenaires.
3. Sensibiliser les élus et les citoyens au potentiel de la culture comme leviers économique, touristique et social.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autr

Orientations

Appuyer les intervenants et les municipalités dans leur planification culturelle.

Objectifs

1. Aider à la mise en commun d'idées novatrices pour le développement culturel au sein des municipalités.
2. Développer et favoriser la concertation, la mobilisation et le réseautage des acteurs culturels.
3. Sensibiliser les municipalités à l'élaboration d'une planification culturelle.
4. Accompagner les municipalités dans la création de nouveaux outils culturels (politique, entente, programmation, etc.) et les soutenir dans l'actualisation des outils existants.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autr

Orientations

Maintenir une bonne collaboration en matière de développement culturel entre les acteurs culturels et la MRC.

Objectifs

1. Favoriser la mise en commun des projets et la concertation entre les intervenants culturels, communautaires et municipaux.
2. S'allier avec les acteurs culturels pour faire connaître l'expertise de la MRC en matière de développement culturel.
3. Dynamiser les interactions entre les acteurs culturels et renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire par le biais de projets rassembleurs.

Axe 4

Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'autrénienne

Orientations

Faire connaître nos patrimoines matériels et immatériels ainsi que nos personnages, événements et lieux historiques.

Objectifs

1. Rendre accessible le patrimoine et l'histoire au grand public.
2. Sensibiliser les communautés à la diversité des patrimoines d'autréens.
3. Développer des projets de recherche et de mise en valeur de nos patrimoines et de notre histoire.

Axe 4

Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'autréenne

Orientations

Stimuler le sentiment d'appartenance au patrimoine.

Objectifs

1. Favoriser les échanges entre les acteurs culturels et les particuliers pour connaître les préoccupations et les intérêts des citoyens liés au patrimoine.
2. Appuyer les initiatives de transmission de connaissances patrimoniales auprès de la population.
3. Conscientiser la population à l'importance de la préservation et de la transmission des patrimoines pour la vitalité culturelle locale.

Axe 4

Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'autrénienne

Orientations

Contribuer au respect des l'ambiances patrimoniales du territoire de la MRC.

Objectifs

1. Favoriser la concertation entre les comités consultatifs d'urbanismes, les conseils de patrimoine local et les services culturels concernés.
2. Sensibiliser la population et les municipalités à l'importance de la conservation de l'ambiance architecturale du territoire et aux enjeux patrimoniaux actuels.
3. Promouvoir des propositions soutenant la protection du patrimoine naturel et paysager du territoire.
4. Accompagner les municipalités, les comités et les organismes dans leurs initiatives visant à conserver les patrimoines d'autréens.

Les prochaines étapes

1. Adoption
2. Plan d'action



CULTURE & PATRIMOINE
DE LA MRC DE D'AUTRAY